

Je n'ai pas pris les médicaments donnés par l'infirmier(e), que dois-je faire ?



Il est important de le signaler à l'infirmier(e) ou au médecin qui s'occupe de moi.

En effet, si je n'arrive pas à avaler un comprimé ou qu'une solution buvable a un mauvais goût, j'en parle à l'infirmier(e) ou au médecin. Il existe peut-être d'autres formes plus adaptées, et l'équipe médicale me proposera une autre solution.

A la sortie, vais-je retrouver mon traitement habituel ?

A la fin de l'hospitalisation, le médecin me remet une ordonnance de sortie.

- ⇒ Je la lis avant de quitter l'hôpital.
- ⇒ Le traitement peut être différent de celui que je prenais chez moi.



Je n'hésite pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.

A la sortie, vais-je récupérer mes anciens médicaments ?

OUI !

- ⇒ L'infirmier(e) me rend les médicaments que je lui ai remis à l'entrée et dont j'ai encore besoin.
- ⇒ Je n'hésite pas à les demander, en cas d'oubli.



- ⇒ **Je n'oublie pas mes ordonnances, quand je viens à l'hôpital, en consultation ou en hospitalisation.**
- ⇒ **Je signale les médicaments que je prends sans ordonnance.**
- ⇒ **Je donne le nom de la pharmacie de ville où j'ai l'habitude d'aller chercher mes médicaments.**



MES MÉDICAMENTS A L'HOPITAL

Certains traitements médicamenteux peuvent être modifiés lors d'une intervention chirurgicale ou d'une hospitalisation.

Il est donc indispensable que le médecin et les équipes soignantes sachent quels médicaments vous prenez.

Communiquez la liste complète de tous vos médicaments en consultation ou hospitalisation.

Cela permettra une meilleure continuité de votre prise en charge médicamenteuse à l'hôpital.

Mes médicaments pendant mon hospitalisation ?



Je vais être hospitalisé(e), que dois-je prévoir pour mon traitement ?



- ⇒ J'apporte mes dernières ordonnances.
- ⇒ Je signale au médecin les médicaments que je prends sans ordonnance.

Si mon hospitalisation n'était pas prévue, je demande à l'un de mes proches d'apporter mes ordonnances à l'attention du médecin hospitalier.

Je peux aussi communiquer le nom de ma pharmacie de ville habituelle.

A mon arrivée dans le service d'hospitalisation, si j'ai amené des médicaments, que dois-je en faire ?

- ⇒ Je remets **TOUS** mes médicaments à l'infirmière qui s'occupe de mon accueil.
- ⇒ Mes médicaments seront conservés à mon nom, dans la pharmacie du service.
- ⇒ Les médicaments dont j'ai encore besoin, me seront rendus à la sortie.



Pourquoi dois-je remettre tous mes médicaments ?



- ⇒ Le médecin adapte mon traitement habituel à mon état de santé.
- ⇒ Mon traitement peut être maintenu, modifié ou arrêté.



Le nombre, la forme, la couleur, la présentation des médicaments que l'on me donne, peuvent être différents de mon traitement habituel ainsi que l'heure de prise.

Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de l'hôpital et donnés par l'infirmier(e).



Exceptionnellement, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements que je prends d'habitude, mes médicaments personnels pourront être utilisés, le temps que la pharmacie de l'hôpital les commande.

Je n'hésite pas à poser des questions sur mes médicaments pour éviter tout risque d'erreur ou de mélange entre mes médicaments habituels et ceux prescrits par les médecins de l'hôpital.



Les médicaments apportés par ma famille ou amis sont-ils autorisés ?



NON !!!

- ⇒ Il est très important de ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin et donnés par l'infirmier(e).
- ⇒ Des réactions avec d'autres médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.